SRINI-L

Fiche de données de sécurité

conformité au règlement (CE) n°453/2010

Date de révision: 19/09/2012 Remplace la fiche: 30/01/2012 Version: C

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange

Nom commercial du produit : SRINI-L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/melange : Additif anticorrosion

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Zep industries SA
Rte de Fribourg 12
1782 Belfaux
tél : 026 465 14 50 / fax : 026 465 14 70
info@zepindustries.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
SUISSE	Centre anti-poison	https://toxinfo.ch	145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrases extra : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Benzotriazole	(N°CAS) 95-14-7 (N°CE) 202-394-1	1 - 5	Xn; R20/22 Xi; R36 R52/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
Benzotriazole	(N°CAS) 95-14-7 (N°CE) 202-394-1	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412

Textes des phrases R-,H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau
Faire boire beaucoup d'eau
Consulter éventuellement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre
Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
Oxydes de carbone (CO, CO2)
Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Protection complète du corps
Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté
Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour rétention : Absorber le liquide répandu dans du sable, de la terre, de la vermiculite
Mettre dans un récipient étiqueté et procéder à l'élimination en sécurité.

Procédés de nettoyage : Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur
Laver le reliquat non récupérable à grande eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail
Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé
Conserver dans un endroit sec.

Produits incompatibles : Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.
Protection des mains	: Gants de protection en caoutchouc Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374 Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant Gants de protection en PVC.
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante : Appareil de protection respiratoire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8,4 - 9 (20 ℃)
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 100 ℃
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 ℃	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,11 - 1,15 (20 ℃)
Solubilité	: Eau: Miscible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 680 - 880 cPs (20℃)
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec
Matériaux incompatibles.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Acides.
Agent oxydant
Composés halogénés
Chlorures d'acides
Anhydrides d'acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :
Oxydes de carbone (CO, CO2)
Oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Benzotriazole (95-14-7)	
DL50 orale rat	1000 - 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	1000 - 2000 mg/kg
ATE (par voie orale)	500 mg/kg
ATE (dermique)	1100 mg/kg

Irritation : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Peut provoquer une légère irritation de la peau, en cas de contact prolongé ou répété
Peut provoquer une irritation des yeux

Corrosivité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Sensibilisation : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité à dose répétée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible. Eviter le rejet du produit tel quel dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non déterminé

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement : Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées). Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). conformité au règlement (CE) n°453/2010.

Texte complet des phrases R, H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique catégorie 3
Eye Irrit. 2	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Xi	Irritant
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit